

Une interview exclusive de Richard Hatfield au Devoir

Suites de la page 5

L'AUTORITÉ

tréal réclamer l'appui des provinces de l'est dans sa lutte avec les provinces productrices de pétrole. Peu après, son ministre de l'énergie proposait à Ottawa que l'on fasse abstraction des revenus acquis de l'Alberta au titre des ventes de pétrole. Ce fut le comble de l'illogisme.

— Vous voulez que le gouvernement fédéral garde l'autorité sur les prix du pétrole? — Exactement. Il s'agit là d'une question trop chargée d'implications pour l'économie du pays pour que le règlement en soit laissé à la décision unilatérale d'une seule province.

— Votre proposition sur le rôle prépondérant du gouvernement fédéral ne diffère-t-elle pas sensiblement de celle de votre leader national, M. Stanfield? — Au sujet du pétrole en particulier, je ne sais pas qu'il existe d'importantes divergences entre M. Stanfield et moi. En ce qui touche l'équilibre général des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement central, l'attitude de chacun varie suivant la position qu'il occupe. Vue du Nouveau-Brunswick, la question du pétrole m'amène à insister sur le rôle important que doit jouer le gouvernement fédéral. Si vous recherchez par contre une solution politique à un problème comme celui-là, vous devez vous réserver une marge de manœuvre pour la négociation. Il serait peu sage que vous ne le fassiez point.

BILINGUE

bués à des francophones, ce qui est tout simplement faux. Il y a, chez les francophones du Nouveau-Brunswick, de fortes réserves de compréhension et de patience, mais la différence, si on établit une comparaison avec ce qui existait il y a dix ans, c'est qu'ils sont devenus plus confiants. Ils sont plus conscients de leurs droits et on peut être assuré qu'ils verront à les faire respecter.

— Que pensez-vous du comportement du maire Jones, de Moncton? — Si vous êtes surtout en politique pour récolter des votes, vous serez enclin à faire les choses les plus aptes à plaire au peuple. Je voudrais qu'à Moncton, en raison de la composition de la population, les services soient fournis aux citoyens dans les deux langues. C'est d'ailleurs ce qu'on a commencé à faire à Saint-Jean, où la proportion des francophones est pourtant beaucoup moins forte, ainsi qu'à Fredericton. Je pense, en conséquence, que Moncton devrait aussi emboîter le pas.

PROVINCES

— Quant à parler de gouvernement du Canada, comment ententez-vous les chances d'avenir de votre parti au Québec? — Tout homme engagé dans la politique doit d'abord connaître et comprendre les gens qu'il est censé représenter. Cela implique qu'il doit être proche d'eux. Il doit se rapprocher des citoyens par tous les moyens, connaître leurs problèmes, se faire connaître d'eux, être présent là où ils sont. J'ai moi-même tenté, dans ma propre province d'abord, et aussi à l'endroit du Québec, cette méthode du contact direct. Le caucus conservateur fédéral doit faire de même. Ses membres doivent fréquenter davantage le Québec, essayer davantage de connaître et de comprendre les citoyens du Québec et leur mentalité. Cela vaut d'ailleurs tout aussi bien pour Terre-Neuve ou n'importe quelle autre province. Les gens de ces régions ne vous feront pas de grandes théses constitutionnelles. Mais ils se révéleront à vous avec leur tempérament, leurs problèmes et leurs attentes si vous allez à eux. Je suis venu de nouveau au Québec lors de la campagne électorale d'octobre 1973. Je l'ai fait le plus discrètement possible, mais je suis venu comme je l'avais fait en 1970. J'ai cru constater que certaines réalités fondamentales n'avaient pas changé. Si vous ne venez pas au Québec, vous ne saurez pas ces choses. Le caucus conservateur n'a pas travaillé assez fort dans ce sens. Il existe chez les citoyens de ce pays un désir profond embrassant tout le Canada. A moins que vous ne soyez proche d'eux, vous ne vous en rendez pas compte. Vous pourrez remporter le pouvoir et jouir des nombreux avantages qui l'accompagnent. Mais vous n'aurez point la satisfaction de gouverner en répondant à l'attente profonde des citoyens et de presider à des changements véritables.

— Techniquelement, vous avez raison. Les villes sont d'un point de vue constitutionnel, les créatures des provinces. La province leur fournit en plus des subventions. Elle a mille moyens de les influencer. Ottawa, par le biais de subventions plus ou moins orientées, a d'ailleurs un pouvoir semblable envers les provinces. Mais en pratique, au plan de la politique concrète, il en va autrement. Pour être bien acceptée, il faut que, dans maints domaines, la décision ait été prise au plan local.

— Votre attitude est-elle la même en ce qui touche les tribunaux? — Dans ce domaine, nous sommes à la veille de pouvoir offrir des services complètement bilingues. Il fallait, avant d'y parvenir, procéder à une traduction de tous les textes de lois du Nouveau-Brunswick. Cette tâche monumentale, entreprise en 1971, est sur le point d'être achevée. Il sera ensuite possible, en relation avec plusieurs lois, de procéder à la rédaction de règlements français qui étaient impensables aussi longtemps que la loi n'existait officiellement qu'en anglais.

Entendez-vous conserver aux francophones une association efficace aux décisions dans le secteur de l'enseignement? — Il faut distinguer entre les commissions scolaires et le ministère de l'éducation. Au niveau des commissions scolaires, nous avons eu jusqu'à maintenant des commissions françaises dans les régions francophones, et, vice versa, des commissions anglaises dans les régions anglophones. La commission McLeod-Pinet a recommandé que, dorénavant, tous les commissaires d'écoles soient choisis par mode d'élection. Je trouve cela très bien en principe. Je m'inquiète cependant du sort qui risquerait alors d'échoir aux minorités, en l'absence de toute disposition permettant au gouvernement d'assurer un certain équilibre.

Au niveau du ministère, la commission McLeod-Pinet a recommandé qu'il n'y ait plus qu'un seul sous-ministre de l'éducation au lieu de deux soit un pour chaque langue — comme c'est le cas actuellement. Cette commission a examiné les choses d'un point de vue administratif. Quand on part de ce point de vue, il est normal qu'on préfère une seule ligne d'autorité plutôt que deux, comme les réalités politiques peuvent parfois le suggérer. Je suis enclin à penser que seront maintenus, voire renforcés, les deux postes autour desquels s'est faite la discussion depuis quelque temps. Mais mon gouvernement n'a pas encore définitivement arrêté sa politique à cet égard.

— Vous n'aimez pas la pédagogie de l'affrontement? — On a longtemps pu gouverner ce pays en jouant sur ses divisions. Je doute les moyens brutaux auxquels recourraient naguère les politiciens puissent permettre de gouverner le Canada, quand on songe aux problèmes très complexes qu'il faut maintenant résoudre.

— Vous n'aimez pas la pédagogie de l'affrontement? — On a longtemps pu gouverner ce pays en jouant sur ses divisions. Je doute les moyens brutaux auxquels recourraient naguère les politiciens puissent permettre de gouverner le Canada, quand on songe aux problèmes très complexes qu'il faut maintenant résoudre.

— Vous n'aimez pas la pédagogie de l'affrontement? — On a longtemps pu gouverner ce pays en jouant sur ses divisions. Je doute les moyens brutaux auxquels recourraient naguère les politiciens puissent permettre de gouverner le Canada, quand on songe aux problèmes très complexes qu'il faut maintenant résoudre.

— Vous n'aimez pas la pédagogie de l'affrontement? — On a longtemps pu gouverner ce pays en jouant sur ses divisions. Je doute les moyens brutaux auxquels recourraient naguère les politiciens puissent permettre de gouverner le Canada, quand on songe aux problèmes très complexes qu'il faut maintenant résoudre.

— Vous n'aimez pas la pédagogie de l'affrontement? — On a longtemps pu gouverner ce pays en jouant sur ses divisions. Je doute les moyens brutaux auxquels recourraient naguère les politiciens puissent permettre de gouverner le Canada, quand on songe aux problèmes très complexes qu'il faut maintenant résoudre.

— Vous n'aimez pas la pédagogie de l'affrontement? — On a longtemps pu gouverner ce pays en jouant sur ses divisions. Je doute les moyens brutaux auxquels recourraient naguère les politiciens puissent permettre de gouverner le Canada, quand on songe aux problèmes très complexes qu'il faut maintenant résoudre.

● Le rôle de l'Etat dans la gestion de la forêt

— Le Nouveau-Brunswick possède en abondance des forêts et d'autres ressources. Le développement de ces ressources doit-incomber en priorité au secteur privé ou au secteur public? — Notre principale ressource est la forêt. Peu après son entrée en fonctions, mon gouvernement commandait dans ce secteur une étude dont le rapport sera rendu public incessamment et dont plusieurs conclusions étonneront. Ce sera l'un des documents les plus importants dans l'histoire de la province. Avant même de recevoir ce rapport, mon gouvernement a indiqué qu'il entend jouer un rôle beaucoup plus étendu dans la gestion des forêts. Nous avons d'abord créé dans la région de Bathurst une zone-témoin qui servira en quelque sorte de laboratoire pour les politiques de l'ave-

nir. Nous avons récupéré à cette fin un million d'acres qui avaient été affermés jusque-là à l'entreprise privée. Nous indiquerons chaque année aux firmes privées, à partir du plan général et des normes qui auront été tracées, la superficie exacte qu'elles seront autorisées à exploiter.

Nous entendons de même transformer de plus en plus au Nouveau-Brunswick, à des fins industrielles et commerciales, le bois que nous produisons. Le gouvernement a déjà mis en route dans la région de Bathurst une usine de papier-journal. Nous n'aurions pas pu le faire si nous n'avions pas repris le contrôle de nos richesses dans cette région.

Quelle est votre position au sujet des investissements étrangers? Etes-vous favorable, par exemple, à la loi C-132 adoptée en novembre 1973 par

le Parlement fédéral? — J'étudie sérieusement la possibilité de contester devant la Cour suprême la constitutionnalité de la loi C-132. Cette loi peut et devrait être contestée devant les tribunaux. Elle n'est rien d'autre qu'une concession faite à un groupe nourrissant des préoccupations étroites et d'ailleurs fort peu répandues.

Notre expérience avec les investisseurs étrangers au Nouveau-Brunswick a été généralement bonne. On a dit que les étrangers étaient venus s'enrichir à nos dépens, qu'ils étaient ensuite repartis en abandonnant les industries qu'ils avaient fait leur fortune. Cela n'est pas vrai. Si je voulais être malin, je pourrais citer certaines industries canadiennes qui ont agi de la sorte. Mais les investisseurs étrangers ont été plus responsa-

bles. Je me souviens même de cas où nous avons dû faire appel à eux pour nous tirer de pétrins où nous avaient abandonnés des entrepreneurs canadiens. Il me déplait de voir des organismes fédéraux qui n'ont pas du tout la même idée que nous de ce que devrait être notre développement, décider secrètement des investissements qui peuvent être bons ou mauvais pour le Nouveau-Brunswick.

Mais la loi C-132 ne fait-elle pas au gouvernement fédéral un devoir de vous consulter avant de prendre une décision au sujet d'un projet de prise de contrôle pouvant affecter votre province? — Peut-être, mais le fédéralisme consultatif ne fonctionnera jamais. Ils vous consultent mais ils prennent ensuite leurs propres décisions, et suivant leurs propres critères américains? — Mais il ne s'agit pas là d'une industrie-clé... — Très bien. Prenez alors le cas de l'uranium. Voici un exemple d'une industrie-clé au sujet de laquelle le gouvernement fédéral a agi, avec raison selon moi. Mais le gouvernement fédéral avait dans ce cas les pouvoirs voulus pour intervenir. Il n'avait pas besoin du bill C-132. Quand vous vous obstinez à inscrire dans des lois des pouvoirs que vous détenez déjà, vous rendez tout le monde malheureux. Prenez aussi l'exemple de l'industrie pétrolière. Voici une industrie à structure multinationale. Que voulez-vous que le gouvernement fédéral puisse changer là-dedans? Un gouvernement dispose certes toujours d'importants pouvoirs de persuasion à l'endroit des firmes pétrolières. Peut-il prétendre se substituer radicalement à elles?

MONTROSE ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

VENTE DE DISQUES

WARNER, PHILIPS, COLUMBIA, CAPITOL, EMI

AZNAVOUR chez lui, à PARIS 6.59	LEO FERRE 73 - SEUL EN SCÈNE 6.59	LA FLUTE INDIENNE - LOS CALCHAKIS 4.29	JULIETTE GRECO 5.77	MARIE LAFORÉT 5.99	DANIELLE LICARI - "CLASSICS" pour une voix 5.88
AZNAVOUR CHEZ LUI, à PARIS 6.59	A.S. BACH 6.59	LA FLUTE INDIENNE - LOS CALCHAKIS 4.29	JULIETTE GRECO 5.77	MARIE LAFORÉT 5.99	DANIELLE LICARI - "CLASSICS" pour une voix 5.88
INDIOS DEL SOL 3.99	LOS CHACOS - Vol. 4 - Des andes à J.B. BACH 4.29	JEAN FERRAT 5.99	ENRICO MACIAS 5.99	ISABELLE PIERRE 6.29	JULIEN CLERC 5.99
FELIX LECLERC 5.99	CHARLEBOIS 6.29	ENFIN SOL - MARC FAVREAU 5.99	CONCERTO SAINT-PREUX 5.99	LEO FERRE 6.29	DIANE DUFRESNE 5.99
SABBATH BLOODY SABBATH 4.99	ALICE COOPER - MUSCLE OF LOVE 4.99	EMERSON, LAKE & PALMER - BRAIN SALAD SURGERY 4.99	MIREILLE MATHIEU 5.99	DANIELLE LICARI 5.99	MICHEL SARDOU 5.99
2573 - A CLOCKWORK ORANGE 4.88	THE ROLLING STONES 4.66	GENESIS 5.29	BARBARA LA LOUVE 4.88	NANA MOUSKOURI 5.99	GUY SKORNIK 6.29

LE MAGASIN EST OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H. JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H. SAMEDI JUSQU'À 5H.

VALABLE JUSQU'AU 30 MARS


COMMANDES POSTALES

A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHÈQUE OU MANDAT
1. Valeur de disques 2,8% de taxe 3,50- frais maximum de 1 à 3 disques et compris frais de timbres et emballages.

B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS
1. Valeur de disques 2,8% de taxe 3,50- frais minimum pour 1 à 3 disques et compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50- jusqu'à valeur de \$10,00 et \$1,00 pour valeur de \$10,00 et plus.

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3162 EST, rue BELANGER, MONTREAL 408
Tél.: 729-2831

Volontaires par excellence



Ces personnes de différents âges et de différents milieux accomplissent des tâches importantes et essentielles pour la Croix-Rouge.

VOUS AUSSI POUVEZ AIDER.